

Présidence : Serbie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1034^e séance plénière)

1. Date : Mardi 20 janvier 2015

Ouverture : 16 h 35
Clôture : 18 heures

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Pologne auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Adam Bugajski.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION FAITE À LA 1034^e SÉANCE
(SPÉCIALE) DU CONSEIL PERMANENT

Président

Document adopté : Le Conseil permanent a adopté la Déclaration faite à la 1034^e séance (spéciale) du Conseil permanent (PC.DOC/2/15) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : EXPOSÉ DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA
MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE
L'OSCE EN UKRAINE

Examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LA REPRÉSENTANTE
SPÉCIALE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE,
L'AMBASSADRICE HEIDI TAGLIAVINI

Président, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, Représentante spéciale du Président en exercice, Ukraine (PC.DEL/46/15 OSCE+), Suisse (PC.DEL/53/15 OSCE+), Turquie (PC.DEL/49/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/50/15), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/51/15), Norvège (PC.DEL/48/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/47/15), France

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 janvier 2015 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DOC/2/15
20 January 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

1034^e séance plénière
Journal n° 1034 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION FAITE À LA
1034^e SÉANCE (SPÉCIALE) DU CONSEIL PERMANENT**

Le Conseil permanent,

Se déclare vivement préoccupé par l'escalade militaire de ces derniers jours dans l'est de l'Ukraine ;

Appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu par toutes les parties et à la mise en œuvre intégrale du Protocole de Minsk du 5 septembre 2014, ainsi que du Mémorandum du 19 septembre 2014 ;

Exprime son plein appui à la Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, et demande à tous les signataires du Protocole et du Mémorandum de Minsk de se réunir dès que possible afin de parvenir à des avancées concrètes dans la mise en œuvre compétente des accords de Minsk ;

Soutient tous les efforts en cours, y compris au sein du format de Normandie, pour désamorcer la situation ;

Souligne que toutes les parties devraient respecter pleinement les membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine déployés sur le terrain et assurer leur sûreté et leur sécurité, ainsi que coopérer sans réserve avec la Mission.